


3 façons simples

de demander votre remboursement

1. Au moment de l'achat

- Effectuez vos achats dans les magasins affichant  et demander le formulaire P.P.10 et l'original des factures précisant le montant de la TVA pour tout achat d'au moins 2 000 baht (TTC) par magasin par jour.



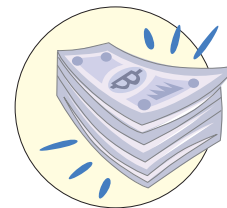
2. Autorisation

- Déclarez vos achats au bureau des douanes avant d'enregistrer vos bagages à l'aéroport international.



3. Remboursement

- Présentez votre formulaire P.P.10 ainsi que tous les originaux de vos factures précisant le montant de TVA de manière à obtenir le remboursement de votre TVA après le passage du contrôle des passeports.
- Les produits de luxe du type bijoux, objets en or, montres, articles en verre et stylos d'une valeur supérieure à 10 000 baht ou davantage, doivent être de nouveau présentés au bureau de remboursement de la TVA.



Ou renvoyez par courrier

- le formulaire P.P.10 (avec un timbre des douanes), les originaux des factures précisant le montant de TVA et une copie de votre carte de crédit.

